

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE
VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT

Un marché de curage a été passé entre Haut-Bugey Agglomération et RAY Assainissement. La prestation correspond à la collecte et au traitement des matières de vidange des ouvrages de prétraitement d'assainissement non collectif.

Pour intégrer une campagne, le bon de commande ci-après doit être complété, signé et retourné au SPANC. L'entreprise en charge du curage prendra contact avec les usagers demandeurs pour planifier leur vidange.

Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.

BON DE COMMANDE

► **DEMANDEUR**

Nom, Prénom ou Dénomination :

Locataire Propriétaire

Adresse actuelle :
.....

Téléphone : Mail :

► **PERSONNE A CONTACTER POUR FIXER LE RENDEZ-VOUS (SI DIFFERENTE DU PROPRIETAIRE)**

Nom, Prénom ou Dénomination :
.....

Téléphone :

► **INSTALLATION A VIDANGER**

Adresse :
.....

Références cadastrales (section et n° parcelle) :

Système d'assainissement non collectif à vidanger :

Fosse septique ou toutes eaux (volume : litres)

Préfiltre (volume : litres)

Bac à graisse (volume : litres)

Microstation Modèle :

Capacité de traitement :

Présence d'un poste de relevage : oui non

Remarques à l'attention du vidangeur (informations utiles pour l'intervention : accès difficile, distance importante entre la zone d'accès et les ouvrages, canalisation ne supportant pas le poids d'un véhicule, ... etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

-
- ✓ J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document ci-joint.
 - ✓ Je m'engage à payer le montant réel de la prestation.
 - ✓ Je m'engage à prévenir au minimum 48 heures à l'avance, le SPANC ou l'entreprise mandatée pour la prestation d'entretien, si je ne peux être présent au rendez-vous.
 - ✓ Je certifie sur l'honneur que mon habitation : a moins de 2 ans
 a plus de 2 ans
-

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Bon de commande à renvoyer :

Par courrier :

Haut-Bugey Agglomération – Service Public d'Assainissement Non Collectif
57 Rue René Nicod • CS 80502 – 01117 OYONNAX Cedex

Ou

Par mail :

spanc@hautbugey-agglomeration.fr

CONTENU DE LA PRESTATION D'ENTRETIEN

La prestation d'entretien prévue dans le cadre du marché de curage se décompose comme présentée ci-après :

Prestation de base

- ✓ Organisation générale de la mission (démarches administratives, prise de rendez-vous téléphoniques, établissement d'un bordereau d'intervention et de suivi des matières de vidange par installation)
- ✓ Fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations (hors remplissage après vidange)
- ✓ Vidange et nettoyage des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif jusqu'à 4 000 litres : fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre, microstation et tout autre ouvrage de prétraitement, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 30 mètres
- ✓ Le curage des canalisations et des regards de collecte des eaux brutes et de transfert vers l'ouvrage de traitement (aucune intervention sur la partie traitement de l'installation (épandage, filtre à sable, terre, filtre zéolite, ...etc.))
- ✓ Le nettoyage des postes de relevage le cas échéant
- ✓ Le contrôle de l'état des ouvrages vidangés et de bon écoulement après opération
- ✓ Remise en eau de la fosse par le filtrat (eau prétraitée) ou sur demande, démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- ✓ L'évacuation des matières de vidange en centre de traitement, et quelque soit la distance séparant l'installation du site

Prestations optionnelles

- ✓ Mise en place d'une longueur de tuyaux supérieure de 10 mètres supplémentaires à la prestation de base
- ✓ Vidange d'une fosse dont le volume est supérieur de 1 000 litres à la prestation de base
- ✓ Heure de travaux nécessaires au dégagement des ouvrages pour la bonne exécution de la prestation

Toute prestation complémentaire à celles mentionnées ci-dessus qui serait demandée par l'utilisateur à l'entreprise mandatée par le SPANC n'entrera pas dans le champ du marché. Ainsi, la prestation complémentaire demandée ne liera que l'utilisateur et l'entreprise, laquelle interviendra en dehors de tout mandat du SPANC.

MODALITE D'INTERVENTION

La prestation d'entretien sera réalisée par l'entreprise mandatée par le SPANC.

La demande d'intervention de l'utilisateur sera prise en compte par le SPANC dès réception du bon de commande signé par l'utilisateur. L'utilisateur indiquera au SPANC les caractéristiques de son installation (type d'installation, volume, ...).

Le SPANC transmettra à l'entreprise qu'il aura mandatée la demande d'intervention et sa nature. L'intervention s'effectuera à la demande exclusive du SPANC auprès de l'entreprise mandatée. L'entreprise établira le planning des campagnes d'intervention et communiquera à l'utilisateur sa date d'intervention.

Lors de l'intervention, l'entreprise mandatée par le SPANC établira un bordereau de suivi des matières de vidange ainsi qu'un rapport d'intervention renseignant la nature des prestations réalisées sur l'installation (celles demandées par l'utilisateur et, éventuellement, celles rendus nécessaires au vu des contraintes rencontrées sur le terrain).

MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

La facturation est établie par le SPANC après intervention du prestataire. La facture sera établie à partir des indications figurant sur la fiche d'intervention visée par l'utilisateur et le vidangeur suite à l'intervention.

L'utilisateur règle le montant de la redevance au Service de Gestion Comptable (Trésorerie Principale) d'Oyonnax qui en assume le recouvrement.

MONTANTS DES PRESTATIONS

PRESTATIONS	UNITE DE PRIX	MONTANT EN €UROS HT
Prestations de base pour vidange et curage des installations jusqu'à 4 000 litres	Forfait	300
Plus-value pour réalisation d'une vidange d'une fosse dont le volume est supérieur à 4 000 litres <i>par tranche de 1 000 litres supplémentaires</i>	Forfait	80
Plus-value pour la mise en place d'une longueur de tuyaux supérieure à 30 mètres <i>par tranche de 10 mètres supplémentaires</i>	Forfait	50
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite	Forfait - à l'heure	135
Minimum de facturation dans le cas où les prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées	Forfait	150

TVA à 10% pour les habitations de plus de 2 ans, TVA à 20% pour les autres.